

Le poids de l'histoire et le choc des cultures : les réfugiés somaliens du Kenya confrontés à la raison d'État

*Marc-Antoine Pérouse de Montclos **

À partir de 1991, la chute consécutive des dictatures de Mengistu en Éthiopie et de Barré en Somalie, sans compter la persistance de la guerre civile dans le Sud du Soudan, précipite vers le Kenya un afflux extraordinaire de réfugiés. Le pays, qui comptait 10 200 réfugiés enregistrés en 1989, en accueillait 427 000 deux ans plus tard, dont 300 000 Somaliens, un tiers de ceux qui ont fui la guerre civile après l'effondrement du régime de Siad Barré ¹. Le traitement réservé à ces réfugiés a été des plus sévères. Pour ce qui est des Somali, cela tient à un ensemble de raisons historiques, politiques, économiques, raciales et religieuses bien particulières.

On a en effet tendance à traiter les crises contemporaines sans le recul nécessaire. La question des réfugiés, particulièrement émotive, n'est pas assez envisagée dans sa dimension historique. Elle est plutôt analysée comme un phénomène à chaque fois nouveau, voire inédit alors qu'elle s'inscrit dans une certaine continuité. Les migrations forcées sont anciennes, recoupant parfois de vieilles routes d'exode ou de conquête. Ce sont les récupérations à des fins politiques, la redéfinition du réfugié par le droit humanitaire et l'intervention de la communauté internationale qui donnent au problème une autre ampleur et par là même un brevet de modernité. Le cas des Somaliens au Kenya est éclairant parce qu'il montre combien l'enjeu d'une présence « étrangère » est sujet à toutes les manipulations.

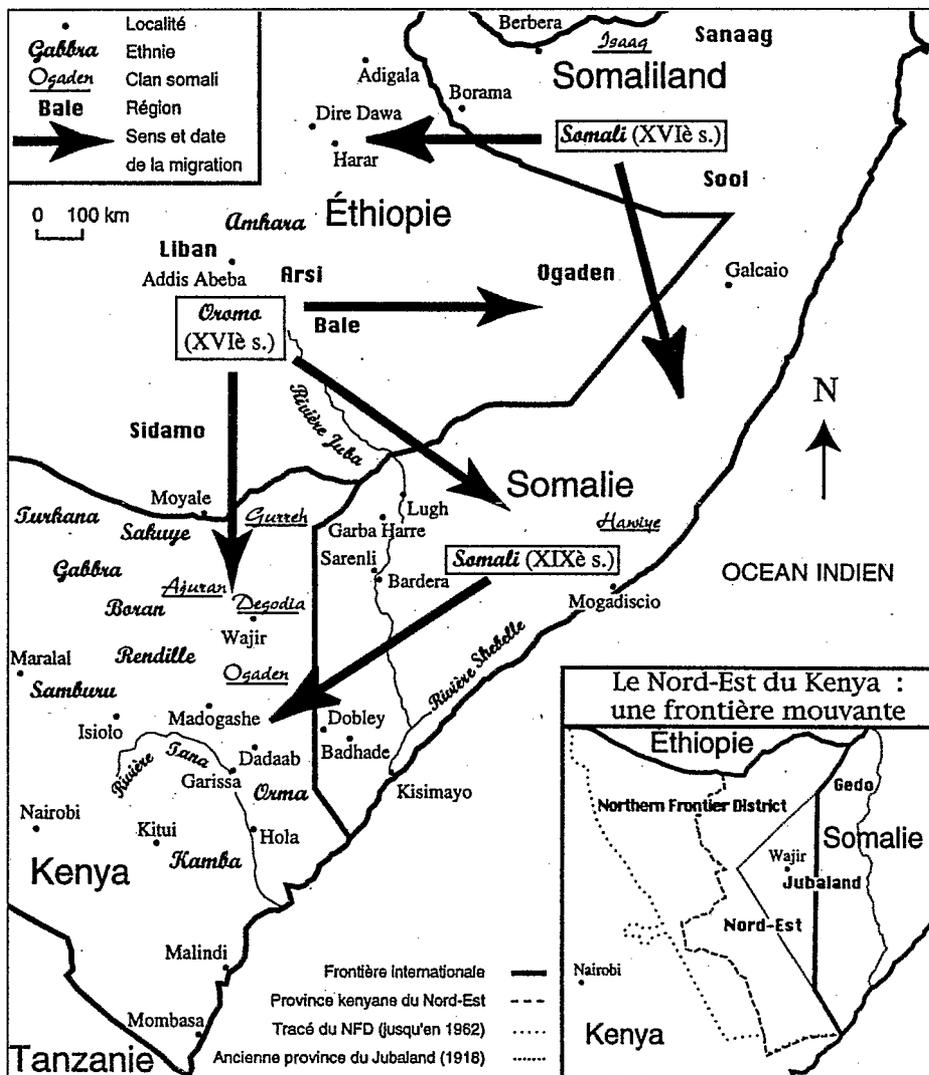
La politique kenyane à l'égard des réfugiés somaliens

Dans les textes, le Kenya a suivi une position d'autant plus libérale qu'il n'a longtemps eu qu'un nombre négligeable de réfugiés sur son territoire. Il a ratifié la convention de Genève de 1951 et son protocole de 1967 puis, en 1992, la convention de l'OUA de 1969 et la charte de Banjul sur les Droits de l'homme et des peuples. À la suite de la conférence d'Arusha en 1979, celle-ci avait été adoptée à Nairobi en 1981 par 31 États africains sur 50 [SIAS, 1981]. Toutes ces conventions interdisent l'expulsion des réfugiés en masse, voire encouragent leur naturalisation au cas par cas suivant les dispositions de l'article 34 de la convention de Genève de 1951.

* Chargé de recherches à l'ORSTOM, Nairobi, Kenya.

1 Nous employons le terme de Somalien lorsque nous nous référons à la citoyenneté somalienne, et celui de Somali, indéclinable, lorsque nous parlons de l'ethnie.

Fig. 1 – L'histoire des migrations dans la Corne de l'Afrique



Le Kenya a cependant gardé toute liberté en ce qui concernait l'attribution d'un droit d'asile sur une base individuelle. Les conventions internationales, une fois ratifiées, n'ont pas été transcrites dans le droit local. En dépit d'un projet de loi qui n'a pas connu de suites en 1993, les modalités d'accueil des réfugiés n'ont jamais été précisées, à l'instar de la plupart des États africains hormis le Sénégal, le Bénin, la Tanzanie, la Zambie, la Somalie et le Soudan, qui ont créé des commissions spécialisées à cet effet. Avec la crise de 1991, le gouvernement kenyan a accordé une protection *prima facie* aux réfugiés somaliens et soudanais, sans entrer dans le détail de trajectoires individuelles qui auraient pu leur valoir un asile politique à titre définitif. Débordé, il a cessé de délivrer des

cartes d'identité aux réfugiés dès octobre 1990 et, après deux ans d'atermoielements, a délégué le travail d'immatriculation au HCR.

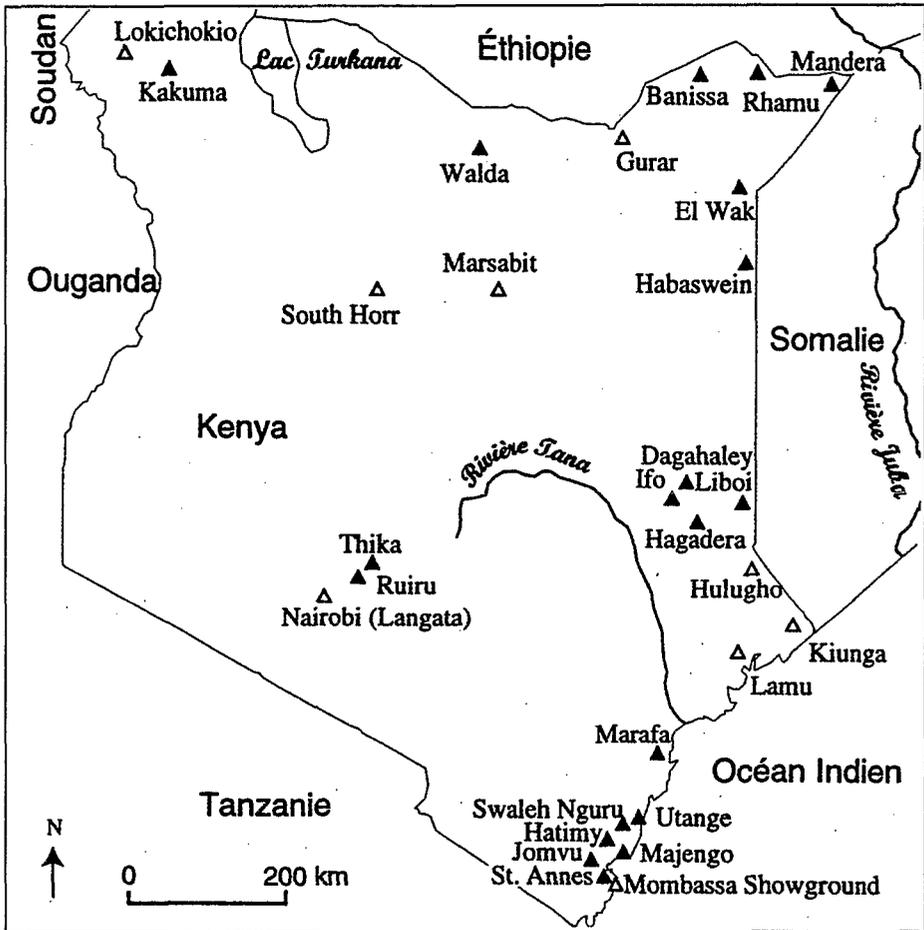
Le principe de non-refoulement des réfugiés a plusieurs fois été enfreint. En avril et juillet 1989, près de 5 000 Somaliens suspectés de soutenir la guérilla du Somali Patriotic Movement ont été arrêtés par l'armée kenyane en échange d'un droit d'inspection des positions militaires de Siad Barré à Doblely, une localité frontalière près de Liboi (*fig. 1*). En novembre ont été chassés quelque 3 000 Somaliens qui avaient fui une attaque des troupes de Mogadiscio contre le Somali Patriotic Movement à Doblely ; 60 de ces réfugiés furent directement livrés aux autorités somaliennes par les militaires kenyans et 18 furent aussitôt exécutés. La police s'est mise de la partie et a refoulé près de 1 400 Somaliens à Kiunga en juillet 1993. De son côté, la marine a repoussé les embarcations surchargées des *boat-people* somaliens qui essayaient d'accoster au Kenya. Beaucoup coulèrent : il y eut 140 noyades près de Malindi en mars 1990 et 37 autres au large de Lamu en mai ; à Mombasa, une vingtaine de réfugiés qu'on refusait de laisser débarquer moururent de faim et de soif en juillet 1992 tandis que 54 autres se noyaient alors qu'ils étaient rapatriés sur Mogadiscio en mai 1993 [Africa Watch, 1991 : 343, 352 ; Muli, 1993 ; *Standard*, 28 juillet 1992 : 2].

Devant l'afflux, le gouvernement kenyan a dû se résoudre à accepter les réfugiés dans des camps qu'il a cherché à contrôler en les éloignant de la frontière somaliennne, cette fois en accord avec la politique du HCR (*fig. 2*). À travers la distribution des rations alimentaires ou le refus d'installer des facilités sanitaires, des pressions ont été exercées pour fermer les sites frontaliers. Ainsi de Mandera, qui ne se trouvait qu'à deux kilomètres de l'Éthiopie et de la Somalie, ou de Huluhgho, dont les 5 000 réfugiés furent transférés à Ifo en octobre 1991. À Mandera en outre, l'hostilité des autorités aux fondamentalistes somali a hâté la fermeture d'un camp que ceux-ci contrôlaient ; un bon millier de réfugiés ont été renvoyés dans le Gedo en juillet 1993.

Le Kenya n'a pas non plus assuré la protection des réfugiés dans les camps où il les avaient finalement admis. Ceux-ci ont été attaqués par des bandits (*shifita*) qui ont violé les femmes qui n'étaient pas de leur clan. Pire, les forces de l'ordre ont été mêlées à certains de ces viols [Africa Watch, 1993]. Sous prétexte de monter des opérations contre les *shifita*, l'armée a pris d'assaut les camps de réfugiés, faisant 51 morts à Hagadera en août 1992 et 19 à Dagahaley en septembre. Les forces de sécurité sont si corrompues qu'elles ont laissé aux bandits la possibilité de racheter leur liberté et se sont en revanche servies des réfugiés pour remplir leurs quotas d'arrestation ! Pour l'année 1993, une organisation de défense des Droits de l'homme a répertorié plus de quarante réfugiés tués par la police ou l'armée en prison, cinq « disparus » en cours de détention, deux battus à mort, quatre abattus quand les forces de sécurité ont ouvert le feu et seulement un assassiné par des bandits². Il est vrai qu'il faut faire la mesure entre les instructions de Nairobi à cet égard et les libertés que prennent les forces de sécurité sur le terrain.

2 African Rights, 1993 ; *The Observer*, 21 novembre 1993. Voir aussi les déclarations de Farah Mohamed Maalim, député de l'opposition dans la circonscription de Lagh Dera où se trouvent les camps de Dadaab. *Nation*, 27 juin 1993.

Fig. 2 – Les camps de réfugiés au Kenya



Le gouvernement kenyan a surtout fait pression pour rapatrier le plus vite possible les réfugiés somaliens. Dès janvier 1993, il lançait un avertissement en ce sens, que le président Moi transforma en ultimatum en juillet 1994 [Nation, 17 août 1992 : 1^{er} et 24 juillet 1994 : 3 ; Weekly Mail, 21 octobre 1994 : 1]. En novembre 1992, le HCR avait commencé à rapatrier 3 200 Somaliens. En 1993, 1994 et 1995, près de 150 000 autres ont été évacués par avion ou en camion dans les régions de Kisimayo, de la Juba et du Gedo essentiellement, mais aussi de Sool, Berbera et Sanaag au Somaliland. Cela a permis de fermer les camps de Walda, Banissa, El Wak, Manderu, Liboi, Marafa et Utange et de réduire le nombre de réfugiés au Kenya à moins de 200 000 en 1996. Une telle politique, en recevant la caution du HCR et des États-Unis, a évidemment suscité des protestations car l'intervention américaine en Somalie était loin d'avoir stabilisé la situation. Si la famine de 1991 avait disparu, les combats étaient encore fréquents. Certains convois de rapatriement ont été reçus à coups de feu et n'ont pas pu débarquer leurs passagers. En dépit du fait qu'elles ciblaient les régions les plus

calmes, ces opérations n'ont fait que repousser le problème du « bon côté » de la frontière en créant des déplacés à l'intérieur de la Somalie. L'attitude des autorités kenyanes n'a d'ailleurs pas empêché les Somaliens de fuir à nouveau les violences et de revenir dans les camps [*Standard*, 10 avril 1994 : 3].

À Nairobi, l'avocat somali Ahmednadir Abdullahi est allé jusqu'à parler de rapatriements forcés, soulignant les divers manquements aux conventions internationales et à la déclaration de Khartoum en 1990 [Abdullahi, 1995, 1996 ; *Standard*, 13 mars 1994 : 10 ; *Nation*, 23 juillet 1994 : 2, 28 décembre 1994 : 4 et 14 janvier 1995 : 14-5]. Aucune autorité n'existait, côté somalien, pour recevoir les réfugiés alors que les articles 5 de la convention de l'OUA de 1969 et 12 de la charte de Banjul de 1981 soumettaient les programmes de rapatriement à un accord préalable entre les pays d'accueil et d'origine. Les réfugiés somaliens établis sur la côte, de Mombasa à Malindi, ont été obligés de choisir entre la Somalie en guerre et l'insécurité des camps du Nord du Kenya. Le rapatriement ne s'est pas fait sur une base volontaire. Les rapports de forces entre le HCR, qui voulait calmer le jeu, et le Kenya, qui durcissait de jour en jour sa position, s'apparentent pour beaucoup à un chantage qui visait à forcer la reprise de l'aide occidentale en faveur du président Moi [*Sunday Telegraph*, 24 janvier 1993]. Hormis l'allocation de terres, réplique le HCR, l'installation des réfugiés n'a pourtant rien coûté aux autorités [*Standard*, 25 janvier 1993]. À la différence de la Tanzanie avant l'expulsion des réfugiés rwandais fin 1996, et contrairement à l'Ouganda qui a accepté de donner des terres à cultiver aux paysans qui avaient fui la guerre dans le Sud du Soudan, le Kenya s'est contenté d'enfermer « ses » réfugiés dans des camps ou, à titre temporaire, dans des aires de transit destinées à canaliser l'afflux de populations³.

L'argument économique et écologique

Pourquoi une telle sévérité ? Une première explication tient au manque de terres au Kenya : seulement 14 % sont cultivables, essentiellement dans le Sud-Ouest du pays. La question foncière est si aiguë qu'elle a provoqué des violences politico-ethniques en 1992, sans parler de l'insurrection Mau Mau dans les années cinquante. Même les vastes espaces arides du Nord, où sont consignés la très grande majorité des réfugiés somaliens, constituent un enjeu car les sociétés pastorales représentent près de 15 % de la population kenyane, occupent 67 % de la surface du pays et possèdent la moitié du bétail recensé [*Nation*, 20 janvier 1997 : 25].

Dans ce contexte, l'arrivée des Somaliens au Kenya a été perçue comme une charge supplémentaire pour une province aride, le Nord-Est, dont le seuil de tolérance écologique n'était pas inextensible. En dépit des investissements des organisations humanitaires en matière de facilités sanitaires, de routes et de travaux d'irrigation ou de nivellement, qui profitent à toute la région, ces réfugiés ont été accusés d'accélérer la désertification du pays en coupant du bois autour des camps et en asséchant les nappes phréatiques [*Nation*, 16 septembre 1992 : 7]. Pourtant,

3 On assiste en fait à un durcissement des autorités dans la région à l'égard des réfugiés. Dans le cadre d'une Communauté est-africaine en train de renaître de ses cendres, les discussions à propos de l'émission d'un passeport commun au Kenya, à l'Ouganda et à la Tanzanie ont rebondi en octobre 1997 sur un projet d'harmonisation des législations de ces trois pays sur le droit d'asile, ce dans un sens restrictif.

Fig. 3 – Ratio réfugiés/populations hôtes en Afrique de l'Est, 1980 et 1992

Pays	Année	Population	Réfugiés	Nombre d'habitants pour un réfugié
Djibouti	1980	400 000	42 000	1:10
	1992	467 000	28 000	1:17
Burundi	1980	4 500 000	234 500	1:18
	1992	5 823 000	272 000	1:21
Soudan	1980	18 700 000	490 000	1:38
	1992	26 656 000	726 000	1:38
Kenya	1980	15 134 000	3 500	1:4 324
	1992	25 230 000	402 000	1:63
Tanzanie	1980	18 600 000	150 000	1:133
	1992	27 829 000	292 000	1:95
Ouganda	1980	12 600 000	112 500	1:112
	1992	18 674 000	196 000	1:95
Zaire	1980	29 300 000	400 000	1:73
	1992	39 882 000	391 000	1:102
Éthiopie	1980	30 400 000	11 000	1:2 764
	1992	52 981 000	432 000	1:123

NB : Ces chiffres ne concernent que les réfugiés enregistrés par le HCR.

Sources : USCR, 1981 : 39 ; International Conference on Assistance to Refugees in Africa, Genève, 1981 ; HCR, 1993 : 154-5.

comment faire la part du rôle des réfugiés dans l'érosion des sols ? L'augmentation de la taille des troupeaux y serait pour beaucoup car la colonisation et les progrès de la médecine ont mis fin à des razzias et à des maladies qui régulaient en quelque sorte la pression du bétail sur les pâturages [Markakis, 1990 : 32].

Le seuil de tolérance est une notion des plus subjectives dont la valeur absolue ne signifie rien si elle n'est pas replacée dans son contexte économique, social et politique. Au Kenya, en l'occurrence, un rapide tour d'horizon statistique montre que le rejet des réfugiés témoigne d'une volonté politique plus que d'un réel déséquilibre démographique et écologique. En 1992, record historique au vu de l'afflux en provenance de Somalie, le Kenya a compté une moyenne d'un réfugié pour 62,8 habitants, un rapport tout à fait raisonnable à l'échelle de l'Afrique subsaharienne. En 1980 par exemple, ce ratio était d'un pour 2,3 en Somalie, avec 1 540 000 réfugiés pour 3 600 000 habitants dans un pays qui, il est vrai, entretenait de fortes affinités ethniques avec les populations qu'il accueillait. Pour ce qui est du Kenya, la ponction des réfugiés sur les ressources en 1992 était sans doute plus importante si elle était rapportée au PNB par habitant. Mais il aurait alors fallu la pondérer par l'apport financier qu'ont représenté l'aide occidentale et les effets induits des opérations onusiennes en Somalie. En dépit de la guerre, ou justement à cause d'elle, la Somalie s'est hissée en 1995 au quatrième rang des exportations du Kenya en Afrique, après l'Ouganda, la Tanzanie et l'Égypte. Entre 1988 et 1996, le commerce du Kenya vers la Somalie a augmenté de 1 350 % [Bushan, 1991 : 84 ; 1996 : 64 ; 1997 : 39].

C'est plutôt le soudaineté de la crise de 1992 qui a justifié l'inquiétude des autorités kenyanes. Cette année-là, les réfugiés sont arrivés au nombre de 900 par jour et il a fallu ouvrir onze nouveaux camps. Le pays n'avait jamais connu une telle « inva-

sion » de réfugiés au sens moderne du terme. C'est au Kenya que le nombre de réfugiés a le plus vite augmenté dans la région ces quinze dernières années (*fig. 3*).

L'argument historique et démographique de la poussée somali

L'afflux de réfugiés, imputé essentiellement aux Somaliens, a été vécu avec d'autant plus d'appréhension qu'il a été replacé dans un contexte historique inquiétant. Les Somali donnent l'impression d'une forte expansion démographique et territoriale. Leur communauté linguistique dépasse les dix millions de locuteurs, un chiffre supérieur à celui de la population somalienne car il comprend des Oromo d'Éthiopie ou du Kenya et des Afar et Issa de Djibouti [Morin, 1986 : 59]. Au vu des ambitions pansomali de Mogadiscio dans les années soixante, une telle présence avait de quoi tracasser les pays alentours. À l'intérieur du Kenya, certains nombres ont laissé croire à une exceptionnelle poussée démographique des Somali. Entre les recensements de 1969 et 1979, la population des districts de Garissa et de la Tana River, par exemple, a augmenté de 50 % et de 100 % respectivement, en grande partie à cause de la levée de la loi martiale et du retour des Somali qui avaient fui la répression gouvernementale lors de la guerre de sécession à l'indépendance, sans parler des réfugiés de la guerre d'Ogaden en 1978 et des victimes d'une sécheresse qui fit 13 000 morts en Somalie en 1975. Certains auteurs y voient aussi le signe d'un sentiment national attisé par l'irrédentisme pansomali des années soixante et les exactions de l'armée kenyane : les nomades de la région auraient été plus nombreux à se déclarer somali devant les agents du recensement [Vanden Berghe, 1990 : 42].

Pourtant, la province du Nord-Est est de loin celle qui a connu le plus faible taux de croissance démographique entre les recensements de 1979 et 1989 : 0,05 % par an. La communauté somali du Kenya n'a augmenté que de 156 % entre 1962 et 1989, un taux de croissance inférieur à celui de la totalité du pays, qui a été de 256 %. Les autres communautés du Nord-Est s'en sont mieux sorties, à l'exception des Oromo Boran (*fig. 4*). Les Sakuye, qui se disaient boran pour ne pas être suspectés d'aider les rebelles, ont connu une progression révélatrice quand la situation s'est calmée. Les Rendille, eux, ont perdu beaucoup des leurs parce qu'il s'agissait d'une communauté facile à quitter mais difficile à pénétrer, à la différence par exemple des Gabbra alentours [Schlee, 1994 : 49-51].

Les Kenyans ne sont pas seuls à replacer la poussée des Somali dans une perspective historique. Un expert de la mission des Nations unies en Somalie au moment de l'intervention américaine estimait ainsi que la guerre civile et l'expropriation, voire l'extermination des minorités du Sud du pays, s'inscrivaient dans la logique d'expansion territoriale des nomades somali depuis le XIX^e siècle [Menkhaus, 1994]. On a longtemps pensé en effet que les Oromo, ou Galla comme on les appelait autrefois en Éthiopie, avaient été chassés de la Corne de l'Afrique par les Somali⁴. Au XVI^e siècle à Harar, la *djihad* de l'imam Ahmed Ibrahim al-Ghazi, dit le « gaucher » (*gurey*), a brièvement conquis les hauts plateaux éthiopiens avec l'aide

4 Galla est un terme que les Oromo rejettent parce qu'il leur rappelle la domination abyssinienne dont ils ont souffert.

Fig. 4 — La croissance démographique des populations du Nord kenyan par ethnies

Ethnie	1962	1969	1979	1989	Augmentation
Somali	267 984	246 009	381 155	419 259	156 %
Boran	58 346	34 086	68 894	80 160	137 %
Gabbra	11 478	16 108	30 553	35 726	311 %
Orma	11 646	16306	32 127	45 562	391 %
Sakuye	1 681	4 369	1 824	10 678	635 %
Rendille	13 724	18 729	21 794	26 536	193 %

NB : Le nombre de Somali fait ici référence aux clans ogaden, gurreh ou ajuran mais n'inclut pas les Gosha, des Bantous somaliphones de toute façon en très petit nombre. Les rubriques varient malheureusement d'un recensement à l'autre. La case « autres Somali » comprend parfois les Hawiye ou les Degodia.

Source : recensements.

de troupes somali. Cette avancée a été arrêtée grâce aux Portugais venus à la rescousse du royaume chrétien d'Abyssinie. Contenus à l'Ouest, les Somali se seraient alors étendus vers le Sud en direction du Kenya [Lewis, 1960 et 1994 a : 46].

Les historiens ont depuis démontré qu'à partir du XVI^e siècle, c'étaient en fait les Oromo d'Éthiopie qui avaient envahi la Corne de l'Afrique, descendant des plateaux de Bale où se trouvait le sanctuaire de leurs deux ancêtres fondateurs (*kallu*). Le terme de Somali n'apparaît d'ailleurs qu'au début du XV^e siècle, dans l'actuel Somaliland. Les voyageurs arabes parlaient auparavant de Berbères, une appellation qui a laissé son nom au port de Berbera, et de Zendj, qui désignaient les précurseurs noirs des peuples hamitiques oromo et somali. Les généalogies somali les plus longues ne dépassent de toute façon pas trente générations, ce qui, d'après des estimations généreuses sur l'espérance de vie à l'époque, permettrait de dater aux XI^e et XIII^e siècles la naissance des fondateurs des clans darod et isaaq⁵.

Dans le Nord du Kenya, la poussée oromo mit en présence les deux principaux protagonistes qui devaient plus tard, du temps de la colonisation britannique, diviser la région le long d'une ligne Somali-Galla en partie reprise aujourd'hui pour démarquer les provinces Est et Nord-Est. Les Oromo qui s'installèrent dans le Nord du Kenya étaient des Boran et des Orma. Ils provoquèrent à l'époque le départ des Gurreh (ou Gare), un vieux clan somali qui refusa de se plier à leur domination mais qui avait essaimé chez les Rendille, les Gabbra et les Sakuye de la région [Lewis, 1966 ; Turton, 1975 ; Turnbull, 1957 et 1961 : 17]. Aux autres, ils imposèrent leur hégémonie sous la forme d'une alliance, celle des *Worr Liban* (« les gens » en oromo, par référence à la région de Liban en Éthiopie, ou *Rer Libin* en somali). Même les Ajuran, un clan que G. Schlee qualifie de proto-rendille-somali, durent se soumettre. À l'est, ces Ajuran avaient réussi à repousser les Oromo et menaçaient la dynastie arabe des Muzaffar qui régnait sur Mogadiscio. Au XVI^e siècle, ils étaient au faîte de leur puissance et un de leurs lignages, les Garen, levait l'impôt sur tous les clans hawiye de Somalie (Ajuran viendrait de l'arabe *ajara*, qui signifie percepteur). Mais dans le Nord du Kenya, les Ajuran ont

⁵ Au XIII^e siècle, les géographes arabes al-Idrisi et Ibn Saïd font aussi mention de Hawiye. Voir Cerulli, 1957 : 92-4 et Lewis, 1994 b : 102.

Fig. 5 — Les principaux lignages somali dans le Nord du Kenya

Souche	Clan	Lignage
Darod	Ogaden	Aulihan
		Abdalla
		Abdwak
		Habr Suleiman
		Mohamed Zubeir
	Harti	Makabul
		Warsangeli
		Dolbahante
		Mijertein
		Wagleh
Hawiye	Ajuran	Welemoga
		Geelbaris
		Garen
		Fai
		Gelibleh
	Degodia	Jibrail
		Hobeir
		Massareh
		Dirresame
		Murilleh
		Rer Mohamed Matan
		Rer Mohamed Liban
		Rer Mohamed Dekatch
		Rer Mohamed Mau
Pré-Hawiye	Gurreh	Kuranyo
		Tuf

Sources : Dalleo, 1975 : 5 ; Farah, 1993 : 66 ; Turnbull, 1955 ; Sora, 1996.

en quelque sorte été « oromisés », ce qui ne les a pas empêchés de garder leurs spécificités culturelles sur le traitement des chameaux, les rites préislamiques et un calendrier qui n'était ni chrétien ni musulman, ni solaire ni lunaire. Alors qu'aujourd'hui les Ajuran se disent franchement somali, nombre d'entre eux ne parlent encore qu'oromo. D'autres groupes de la région comme les Sakuye et les Gabbra parlent aussi une langue oromo, à tel point que certains historiens leur ont trouvé une origine boran⁶.

Les Oromo furent à leur tour délogés de la Corne par les Somali au XVIII^e siècle, retrait dont témoigne la toponymie de lieux comme Galcayo (« d'où ont été chassés les Galla »), Borama (le nom d'un roi oromo) ou Adigala (« le reste des Galla »). L'expansion des Somali est donc relativement récente. Elle se fit d'abord au bénéfice de la poussée des Oromo vers le sud. C'est seulement dans un second temps, disons la fin du XIX^e siècle, que les Somali, à force d'absorber les tribus des environs, devinrent suffisamment puissants d'un point de vue démographique pour attaquer militairement les Oromo [Doresse, 1971 : 174, 339-52 ; Reece, 1954 : 441-4].

6 Haberland E., *Galla Süd-Äthiopiens*, Stuttgart, Kohlhammer, 1963 : 141 sq. [cité in Schlee, 1994 : 5].

Les nomades somali arrivant dans le Nord-Est du Kenya étaient essentiellement des Degodia de la famille hawiye et des Ogaden de la famille darod, ainsi qu'une poignée de commerçants isaaq (*fig. 5*). D'abord soumis aux Oromo, ils durent pratiquer l'islam de façon discrète. Au début du ^{XX}e siècle, certains qui avaient fui les mauvais traitements dont ils étaient victimes dans l' Abyssinie chrétienne furent repoussés au-delà de la frontière par les Britanniques qui craignaient une expansion somali au détriment de leurs alliés boran.

Mais paradoxalement, l'alliance des Britanniques avec les Boran a plutôt servi ces derniers. Les Anglais voulaient faire du district de la frontière Nord, le NFD, une zone tampon contre l'Éthiopie. Ils ne voyaient pas grand intérêt économique à ce semi-désert. Partisans d'une colonisation au moindre coût, ils ont préféré opter pour une présence visible plutôt que pour une occupation effective de la région, interdisant l'établissement de missions chrétiennes dont l'éducation occidentale aurait pu susciter un besoin de développement que l'autorité coloniale n'avait aucunement l'intention de satisfaire. Les soldats recrutés dans le Somaliland étant peu enclins à se battre contre leurs coreligionnaires, les Britanniques choisirent d'appuyer les Boran pour faire régner un semblant d'ordre.

Résultat, les Boran durent se plier à la réglementation coloniale. Désarmés, ils ne purent plus assurer leur domination militaire et les Anglais leur défendirent d'aller en pays somali de peur qu'ils ne s'y fissent massacrer. La mobilité des nomades de la région fut limitée par tout un arsenal législatif. La possession d'un cheval, par exemple, était interdite et assimilée à celle d'une arme ! L'*Outlying District Ordinance* de 1902 imposa des passes. Sous prétexte de protéger les sols contre l'érosion, la *Special District Ordinance* de 1934 délimita des aires de pâturages qui devaient être strictement respectées sous peine de payer des amendes ou de voir son bétail confisqué, et ce alors que les nomades vauquaient traditionnellement en fonction des pluies. Le commerce de bétail et la chasse furent réglementés en 1918 par le biais de licences obligatoires, de mises en quarantaine avant la vente et d'éventuelles réquisitions par une agence de contrôle qui prit le nom de Kenya Meat Commission Board en 1950.

Pendant la Première Guerre mondiale, des lignages degodia, les Jibraïl, les Fai, les Hobeir et les Massareh, profitèrent du quasi-retrait des autorités britanniques pour se mêler aux Ajuran et enfoncer la ligne Galla-Somali jusqu'au district de Moyale. En 1916, à Sarenli dans le Jubaland, il y eut des heurts entre les autorités coloniales et les Aulihan, un lignage ogadén. En dépit de la reconnaissance de leurs droits traditionnels sur les pâturages et les puits, les Boran durent se retrancher sur leurs places fortes à Marsabit et le long de la rivière Waso Nyiro. En 1931, ils furent attaqués par des lignages degodia, le Rer Mohamed Liban à Malka Oda et Malka Chuma dans le district d'Isiolo et les Gelibleh à Debel dans le district de Moyale. Des modifications de frontières sur la ligne Galla-Somali repoussèrent les Boran de Wajir dans le district d'Isiolo (au détriment des Samburu) et inclurent les Ajuran de Moyale dans le district de Wajir à dominante somali. Les Ajuran, qui avaient jusqu'alors fait partie du camp galla, ne reconnaissaient en effet plus l'hégémonie oromo et avaient accueilli des clans somali, en particulier des lignages degodia tels que les Gélibleh et le Rer Mohamed Mau. On leur attribua la partie occidentale du nouveau district de Wajir, qu'ils partagèrent

avec les Degodia au Nord-Est et les Ogaden au Sud. À partir de 1939, les Britanniques durent se contenter d'essayer de contenir les Somali sur la rive gauche de la rivière Tana. Ces derniers étaient arrivés jusqu'aux limites du pays des Kamba, à qui ils vendaient du bétail de contrebande.

Après l'indépendance, la perception coloniale d'une avancée inexorable des Somali a été reprise telle quelle par les autorités kenyanes. L'arrivée des réfugiés somali en 1992 s'est inscrite dans cette logique. Comme au XIX^e siècle, il s'agissait en majorité de Darod, 64 % des réfugiés somaliens dans les trois camps de Dadaab début 1996, à la différence que ceux-ci n'arrivaient pas en conquérants mais en position de faiblesse. Parce que certains avaient soutenu le régime de Siad Barré, tous avaient dû fuir l'avancée de l'opposition hawiye après la prise de Mogadiscio.

La poussée des Somali au Kenya n'est en réalité pas si évidente. On a vu qu'il n'en était rien d'un point de vue démographique. Ajoutons-y le problème de définition des frontières coloniales et d'une identité somali. Ont été rassemblées au Kenya des populations très diverses dont le cadre étatique a été défini au gré de la conquête européenne. Le pays turkana au Nord-Ouest, par exemple, a d'abord été géré par le protectorat britannique en Ouganda avant d'être progressivement rattaché au Kenya entre 1902 et 1926. La frontière entre Kenya et Somalie est tout aussi arbitraire du fait des mouvements de nomades. Le Jubaland fut cédé aux Italiens en 1925 à la suite d'un accord de 1916 qui rentrait dans le cadre des alliances militaires de la Première Guerre mondiale contre l'Allemagne. Il ne faut pas oublier non plus que la répression kenyane contre les sécessionnistes des années soixante a poussé près de 200 000 nomades à fuir en Somalie. Il n'est ainsi pas aisé de distinguer les Somali du Kenya et ceux de Somalie : dans le camp de Hagadera près de Dadaab, on estime qu'entre le tiers et la moitié des réfugiés sont des Kenyans victimes de la sécheresse⁷.

De même, il est difficile de séparer nettement les Somali des autres groupes de la région tant les relations sont imbriquées. Les Rendille, par exemple, entretiennent traditionnellement de bons rapports avec les Somali, qui les considèrent comme des frères perdus. Un de leurs clans, celui des Odoola, revendique même une origine ajuran mais un autre, celui des Ariaal, penche plus en faveur des Samburu, ennemis des Somali. Les Orma, que les Somali appellent Wardeh ou Warday et que les Kamba appellent Atwa, ont développé, eux, une culture à cheval entre celle des Oromo et celle des Somali [Kelly, n. d.]. D'un côté, ils tirent fierté d'avoir été islamisés avant les Boran du Kenya et prétendent au même titre que les Somali descendre de la tribu Quraish du prophète Mohamed. D'un autre côté, ceux de Somalie ont fait appel à leur origine oromo lorsqu'ils voulurent traverser la rivière Tana au début des années soixante-dix, fuyant la sécheresse et l'interdiction par Siad Barré du statut d'adoption *shogad* qui leur avait jusqu'alors permis de rester dans le Jubaland. Pour autant, ces Wardeh ne se sont pas mariés aux Orma du sud de la rivière Tana et ont continué de parler somali.

7 D'autres parlent d'une proportion de 8 000 Kenyans sur 30 000 réfugiés [Standard, 11 décembre 1994 : 4 ; African Rights, 1993 : 10].

D'une manière générale, Oromo et Somali sont des populations hamitiques qui entretiennent d'étroites relations culturelles et politiques [Oba, 1996 ; Aguilar, 1993 ; Reisman, 1978 ; Baxter, 1987]. Il serait faux de les comprendre systématiquement dans une dynamique de confrontation, ainsi qu'a pu le laisser croire le tracé d'une ligne Somali-Galla. Le lignage ogaden des Bah Geri a complètement assimilé deux tribus oromo de la région de Harar en Éthiopie, les Jarso et les Babili ; les Abgal de Mogadiscio continuent de faire référence au dieu Waq des Oromo ; les Marehan ont adopté le système oromo des classes d'âge *gada*. Pour la plupart musulmans, les Oromo font avec les Somali le pèlerinage à Bale sur la tombe de cheikh Hussein. Ils ont pour ennemi commun le pouvoir chrétien à Addis Abeba. Dans les années soixante, la guérilla des Oromo musulmans, en particulier des Arsi de la région de Balé, s'est ainsi associée aux militants qui allaient constituer le Western Somali Liberation Front (WSLF) puis le Somali Abo Liberation Front (SALF) dans l'Ogaden, le Harar et le Sidamo. Les Oromo sont appelés Somali Abo par les Somali. Au début des années soixante-dix, le leader oromo du SALF, Wako Guto, a trouvé refuge en Somalie. L'Oromo Liberation Front (OLF), lancé par des étudiants à Addis Abeba en 1974, a pris toute son indépendance après la défaite somalienne en Ogaden, quand Mogadiscio a abandonné ses prétentions sur des territoires à peuplement oromo [Melbaa, 1988 : 125-41]. À défaut de trouver un appui à Mogadiscio, où il fut interdit en 1982, l'OLF a trouvé refuge au Soudan à partir de 1978 et s'est gagné la sympathie de certains Somali éthiopiens tels les Issa, qui ont fondé au début des années quatre-vingt-dix à Dire Dawa un front de libération avec les Oromo Gugura, anciens esclaves des Isaaq du Somaliland. Quant au SALF, il prit le nom d'Oromo Abo Liberation Front et est dominé par des populations, les Gabbra et le lignage somali des Gurreh, qui ne sont pas oromo mais parlent oromo ; celles-ci ont d'ailleurs cessé les actions de guérilla en vue de participer au gouvernement régional.

Dans le Nord du Kenya, ces complicités relativisent beaucoup l'impression brutale d'une invasion de Somali dont les Oromo seraient les principaux ennemis. Comment sinon expliquer que les réfugiés somaliens échappant aux camps se soient fondus avec tant de facilité dans les populations locales ? Si les compétitions pour l'accès aux puits ou aux pâturages peuvent dégénérer en violences, il ne faut pas sous-estimer les capacités de médiation et la tradition d'hospitalité de ces sociétés pastorales. Le caractère mouvant des nomades a d'ailleurs toujours gêné les autorités britanniques puis postcoloniales dans leur entreprise de fixation de frontières tribales⁸. En fait de territoires, les éleveurs connaissent des itinéraires qui sont délimités par des marques *sumad* entaillées dans l'écorce des arbres. Ils ne constituent pas des groupes très cohérents, voire figés, mais dénotent au contraire une identité des plus fluides. Les cinq patriclans des Gabbra, les « Cinq Tambours », ont peu de choses en commun à part une hiérarchie de classes d'âge. Certains, les Gabbra Miiigo de Wajir, sont musulmans ; d'autres, les Gabbra Malbe de Marsabit, continuent de suivre leurs croyances traditionnelles. Chaque lignage est relié par une « équation » *tiriso* à un clan boran. Les Odoola, eux, diffèrent des neuf clans des Rendille « blancs », auxquels ils sont en principe

8 Sur le flou des frontières tribales, voir Barth, 1969.

rattachés, et se retrouvent parmi les Gabbra, les Gurreh et même les Sakuye. Des cinq clans qui composent les Ariaal, petit groupe ne se distinguant des Rendille que par ses rituels d'initiation, quatre correspondent à des sections samburu et le cinquième porte le nom d'Ilturia, qui signifie « mélange » en samburu [Spencer, 1973 ; Tablino, 1980 ; Schlee, 1994 : 9, 14, 140].

La particularité de la région est que les relations de parenté généalogiques l'emportent sur les relations contractuelles de clan à clan, permettant à chacun de transcender les différences ethniques pour aller s'installer dans un lignage frère d'une tribu voisine [Schlee, 1988, 1984]. Chez les Somali, le système d'adoption *shegad* consiste à prêter allégeance à une communauté plus forte dont on suit les déplacements et dans le système lignager de laquelle on s'insère (*ku-shegada* impliquant de nommer pour ancêtre celui du clan auquel on est allié). La relation de vassalité s'instaure après une défaite militaire ou pour des raisons d'appauvrissement. Elle n'est pas sans rappeler la protection *sedqo* que les colons amhara demandaient aux nomades somali quand l'empereur Menelik conquiert la région de Harar en 1887, protection qui obligeait l'étranger à contribuer au paiement collectif du prix du sang [Eshete, 1994]. Une telle intégration n'empêche d'ailleurs pas de regagner un jour son indépendance et diffère de l'adoption d'esclaves *boda* chez les Orma du Kenya au sud de la rivière Tana. Consacrés par des mariages, les liens de clientèle sont souvent très opportunistes : à l'époque coloniale, bien des Somali se disaient *shegad* des Boran simplement pour pouvoir franchir la ligne Somali-Galla. Il n'est pas rare de trouver alors un lignage dont le nom s'est altéré lorsqu'il a choisi de passer d'un groupe à un autre. Ainsi au début du siècle, parmi les lignages degodia qui ont pénétré le Nord du Kenya, le Rer Mohamed Mau est devenu le Rer Mohamed Ajuran lorsqu'il a rejoint les Ajuran et le Rer Mohamed Matan a pris le nom de Rer Mohamed Guled lorsqu'il a été accueilli par des Oga-den avec les Fai, les Hobeir, les Dirresame, les Massareh et les Murilleh.

L'argument sécuritaire et politique

Les autorités ne se sont pas encombrées de ces subtilités. Les Somali ont été jugés collectivement comme une communauté allogène. Le ressentiment à leur encontre tient à des questions religieuses, raciales et politiques. Les Somali sont musulmans dans un pays qui se dit à 70 % chrétien, en particulier pour ce qui est des élites au pouvoir à Nairobi. Les Somali établis au Kenya n'ont jamais caché leur mépris à l'égard de populations bantoues qu'ils considèrent souvent comme des esclaves (*bon*). Du temps de la colonisation, ils avaient obtenu un statut d'Asiatique en 1942, arguant d'origines arabes très incertaines (ils disent descendre de la tribu Quraish du prophète Mohamed et attribuent leur ascendance africaine aux femmes). Ils furent régentés par une administration spéciale, différente du reste du pays, et ce même après l'indépendance, avec l'état d'urgence. Le Northern Frontier District (NFD) où ils habitaient fut déclaré *closed district* en 1926 puis *special district* en 1934. Ils y étaient sujets à leur seule justice coutumière et échappaient au code pénal occidental. Ils ne disposaient pas non plus de ces *local native councils* instaurés en 1924 pour faciliter les relations de l'administration coloniale avec les Africains [Turton, 1974].

Cette altérité culturelle et politique explique les discriminations dont ont ensuite été victimes les Somali kenyans. En mai 1989, les autorités décident ainsi de leur imposer des cartes d'identité spéciales, de couleur rose, les *pink cards*. L'exercice, qui devait initialement durer trois semaines, s'avère futile du fait des boycotts ou de l'indifférence des populations ; dans la province du Nord-Est, à peine plus de 50 000 habitants prennent la peine de retirer une *pink card*, un score qui rappelle les piètres performances locales de la campagne nationale de renouvellement des cartes d'identité en 1997. Au lieu de défendre ses congénères, le général Mahmoud Mohamed, un Somali chef d'état-major de l'armée kenyane, aurait plutôt profité des rafles de la police pour éliminer des hommes d'affaires qui concurrençaient les activités de son clan. Si le gouvernement relâche officiellement la pression en mars 1990, c'est à cause de quelques autodéfenses bien choisies, des protestations de défenseurs des Droits de l'homme comme l'avocat somali Mohamed Ibrahim et de leurs relais à l'étranger [Ibrahim, 1989]. Entre-temps, la Tanzanie avait aidé le Kenya à rattraper les clandestins en fuite et près de 3 000 Somali kenyans avaient été déportés à Mogadiscio, où ils furent accueillis dans l'enceinte du ministère de l'Intérieur (Africa Watch, 1991 : 300-1 ; *Kenya Times*, 11 mars 1990). On les retrouve aujourd'hui... réfugiés dans les camps du Kenya !

La guerre de sécession que les Somali ont menée à l'indépendance éclaire encore mieux la façon dont les réfugiés de 1991 ont pu être perçus comme une menace. L'implosion de la Somalie a certes remis au second plan les litiges frontaliers sur la province du Nord-Est. Les réfugiés somaliens ne sont plus maltraités à cause du rôle qu'ils pourraient jouer dans une tentative de sécession mais parce que la marginalisation politique et économique de leurs congénères au Kenya ne leur permet pas d'influencer les élites au pouvoir à Nairobi. Le Nord du Kenya est une région périphérique, un espace de relégation où le colonisateur envoyait déjà ses opposants. Les prisonniers Mau Mau ont ainsi été détenus dans des camps comme Hola, où ils furent d'ailleurs en partie massacrés. Jomo Kenyatta lui-même fut envoyé en résidence surveillée à Lodwar, ainsi que Paul Ngei, un ancien combattant mau mau et secrétaire de la Kenya African Union à Machakos.

Le Nord est aussi et surtout un espace sous-développé. La province du Nord-Est, le district de Wajir en particulier, a des taux de scolarisation de 17 % et 14 % qui comptent parmi les plus bas du pays. Les étudiants originaires du Nord-Est constituent 0,23 % de la population en université [Africa Watch, 1991 : 279]. Les rares élites du Nord ne jouent jamais un rôle important au centre et le président Moi ne fait pas d'ouverture en direction des Somali lorsqu'il arrive au pouvoir fin 1978. En vertu du *Special District Act* des Britanniques, le Nord est régenté par le pouvoir central comme autrefois. La création de la réserve de Kora empiète ainsi sur les aires de pâturages des Boran et des Somali sans que les populations locales aient été consultées. Les terres dites *trust land* ne sont pas immatriculées et le gouvernement gère les problèmes fonciers suivant la loi coutumière, qui attribue des droits d'usage et non de propriété. En fixant les victimes de la sécheresse dans des bidonvilles à la périphérie des centres administratifs, les projets d'irrigation remplacent en quelque sorte les restrictions de mouvements imposées par les Britanniques ; les nomades dépendants de l'aide ne deviennent pas des cultivateurs et ne parviennent pas à reconstituer leurs troupeaux. Les vétérinaires de la

Kenya Meat Commission, institution qui devait disparaître en 1994, perpétuent l'idée d'un cordon sanitaire isolant le Nord-Est. À Marsabit en 1978, le conseil municipal continue de se référer aux aires de pâturages tribales telles qu'elles avaient été définies par le colonisateur pour interdire aux Somali d'entrer dans le district de Moyale [Schlee, 1994 : 52]. En mai 1987 à Isiolo, le gouvernement arme quelque trois cents miliciens afin de repousser les incursions de nomades somali [Africa Watch, 1991 : 292]. Sous prétexte de lutte contre le braconnage, les rangers des parcs nationaux, en majorité des Samburu, sont mis à contribution et participent par exemple à un raid contre les Somali qui fait treize morts en juin 1996 [Carneiro, 1997 : 17].

Le maintien de l'état d'urgence dans la province du Nord-Est s'accompagne par ailleurs de nombreux abus. Le personnel de sécurité n'est pas somali et se sent étranger à un environnement qui lui semble hostile. En novembre 1980, l'assassinat de six policiers qui avaient torturé et castré un braconnier somali provoque la fureur des militaires, qui tuent une centaine de personnes en brûlant un village entier des environs de Garissa, Bulla Karatasi. Les observateurs indépendants signalent d'autres incidents de ce type à Wajir en 1981 et Madogashe en 1982, quand plus d'une centaine de Somali sont crucifiés à des arbres. Ils parlent de 2 169 morts à Wajir en février 1984 lors de la découverte d'une cache d'armes en fait posée par la police. La bourgade de Wajir a fait l'objet d'un véritable siège. Sous prétexte de violences entre les Degodia et les Ajouran, l'armée interdit aux habitants de se ravitailler en eau et procède à des exécutions collectives sur la piste de l'aéroport de Wagala, alignant 297 cadavres (57 officiellement). Une unité paramilitaire de la police, le groupe 83/1 des General Service Units, se charge de la sale besogne avec l'aide de prisonniers de droit commun recrutés pour l'occasion. Sont même massacrés des proches du général Mahmoud Mohamed, pourtant chef d'état-major de l'armée kenyane [Africa Watch, 1991 : 269-78 ; *Nation*, 13 avril 1984]. Sous la pression des Occidentaux en faveur d'une démocratisation, l'état d'urgence est paradoxalement levé en 1991 au moment où affluent les réfugiés somaliens.

*

Ainsi les Somali du Kenya n'ont cessé d'être considérés comme des étrangers, soit des envahisseurs, soit des sécessionnistes, ce qui leur a valu d'être écartés du pouvoir. Ce passé colonial et post-indépendance explique pour beaucoup la méfiance que suscitèrent les réfugiés venus de Somalie en 1991, le refus du gouvernement de les intégrer et la volonté de les chasser au plus vite. Les soupçons qui pesaient sur la minorité somali du Kenya se sont automatiquement étendus aux réfugiés en insistant sur l'irréductibilité des altérités culturelles. La question dépasse les querelles de chiffres sur le nombre ou le coût des réfugiés au Kenya. Elle fait appel à une mémoire sélective qui sort du domaine rationnel (quoique manipulé) des statistiques. La gestion de cette crise n'aurait sûrement pas été la même si les réfugiés avaient été, par exemple, des Ougandais. Dans les années soixante-dix, ceux-ci passèrent relativement inaperçus et furent assimilés avec plus ou moins de facilité au vu d'affinités qu'on pourrait presque qualifier de

raciales. S'ils ont parfois été expulsés, ils n'ont en tout cas jamais été parqués dans des camps sordides en plein désert.

La spécificité des réfugiés somaliens au Kenya et du traitement qui leur a été réservé fait bien intervenir des questions d'ordre racial que l'apartheid colonial des Britanniques a certainement attisées. Pour autant, les Somaliens ne constituent pas un bloc monolithique, la guerre civile le rappelle à chaque instant. Les identités des uns et des autres sont en permanence retravaillées par les événements, en fonction des intérêts et des alliances du moment. Ces identités sont des plus fluides, avec des populations « allogènes » qui, d'un siècle à l'autre, se disent tantôt oromo tantôt somali, tantôt kenyanes tantôt somaliennes, et des populations d'accueil qui, elles, peuvent récupérer l'afflux de réfugiés à des fins politiques. On ne peut donc résumer le problème des réfugiés à une simple confrontation avec des autochtones, pas plus qu'on ne peut occulter sa dimension historique.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDULLAHI A. M. [1995], *Protection of Refugees under International Law and Kenya's Treatment of Somali Refugees : Incompliance or the Contrary ?*, University of Nairobi, Faculty of Law, polycop.
- ABDULLAHI A. M. [1996], *Repatriating Somali Refugees in Kenya, 1994-95 : Right Time ?*, University of Nairobi, Faculty of Law, polycop.
- African Rights [1993], *The Nightmare Continues... Abuses against Somali Refugees in Kenya*, Londres, African Rights, 54 p.
- Africa Watch [1993], *Seeking Refuge, Finding Terror. The Widespread Rape of Somali Women Refugees in North-Eastern Kenya*, New York, Human Rights Watch, 25 p.
- Africa Watch [1991], *Kenya. Taking Liberties*, New York, Human Rights Watch, 432 p.
- AGUILAR M. I. [1993], *Waso Boorana-Somali Interaction in Garba Tulla, Kenya (1932-1992)*, Londres, SOAS, 11 p.
- BARTH F. (éd.) [1969], *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston, Little Brown.
- BAXTER P. [1987], « Some Observations on the Short Hymns Sung in Praise of Shaikh Nur Hussein of Bale », in A. El-Shahi (éd.), *The Diversity of the Muslim Community. Anthropological Essays in Memory of Peter Lienhardt*, Londres, Ithaca Press : 139-52.
- BUSHAN K. [1991, 1996, 1997], *Kenya Factbook*, Nairobi, Newsprint International.
- CARNEIRO J. [1997], *The Forgotten People. Human Rights Violations in Moyale and Marsabit Districts*, Nairobi, Kenya Human Rights Commission, 66 p.
- CERULLI E. [1957], *Somalia. Scritti vari editi ed inediti*, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, I.
- DALLEO P. T. [1975], *Trade and Pastoralism : Economic Factors in the History of the Somali of North-Eastern Kenya, 1892-1948*, Syracuse University, Ph. D.
- DORESSE J. [1971], *Histoire sommaire de la Corne orientale de l'Afrique*, Paris, Paul Geuthner, 389 p.
- ESHETE T. [1994], « The Sedqo Institution of the Amhara and the Somali : Ethnic Partnership and Discordance », in H. G. Marcus (éd.), *New Trends in Ethiopian Studies : 12th International Conference of Ethiopian Studies, Michigan State University, Lawrenceville, NJ, Red Sea Press, I : 993-1004*.
- FARAH M. I. [1993], *From Ethnic Response to Clan Identity : a Study of State Penetration among the Somali Nomadic Pastoral Society of Northeastern Kenya*, Stockholm, Uppsala, 175 p.
- HCR [1993], *Les Réfugiés dans le monde*, Paris, La Découverte, 264 p.
- HOGG R. S. [1987], « Development in Kenya : Drought, Desertification and Food Scarcity », *African Affairs*, 86 (342) : 47-58.
- IBRAHIM, M. K. [1989], « I Feel as I Am a Third Rate Citizen », *Nairobi Law Monthly*, 19 : 7.
- KELLY H. [n. d.], « Orma and Somali Culture Sharing in the Juba Tana Region », Hambourg, Helmut Buske Verlag, Proceedings of the Second International Congress of Somali Studies, IV : 30-4.

- LEWIS H. S. [1966], « The Origins of the Galla and Somali », *Journal of African History*, 7 (1) : 27-46.
- LEWIS I. M. [1960], « The Somali Conquest of the Horn of Africa », *The Journal of Modern African History*, 1 (2) : 213-30.
- LEWIS I. M. [1994 a, 1^{ère} éd. 1955], *Peoples of the Horn of Africa. Somali, Afar and Saho*, Londres, Haan, International African Institute, 228 p.
- LEWIS I. M. [1994 b], *Blood and Bone. The Call of Kinship in Somali Society*, Lawrenceville, NJ, Red Sea Press, 256 p.
- MARKAKIS J. (éd.) [1990], *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, Londres, Zed Books.
- MELBAA G. [1988], *Oromia*, Khartoum, autoédition, 167 p.
- MENKHAUS K. [1994], *The Status of the Barawan People of Coastal Somalia in Somalia and Kenya*, Carlisle, PA, US Army War College, 4 p. multigr.
- MORIN D. [1986], « Le parcours solitaire de la Somalie », *Politique africaine* : 23.
- MULI K. [1993], « Refugees, Children of Lesser Gods », *The Kenya Jurist*, 2 (1) : 31-3.
- OPA G. [1996], « Shifting Identities along Resource Borders. Being and Continuing to be Boorana Oromo », in P. T. W. Baxter, J. Hultin, A. Triulzi (éd.), *On Being and Becoming Oromo. Historical and Anthropological Enquiries*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies.
- REECE G. [1954], « The Horn of Africa », *International Affairs*, 30 (4) : 441-8.
- REISMAN W. M. [1978], « The Case of Western Somaliland », *Horn of Africa*, 1 (3).
- SCHLEE G. [1994], *Identities on the Move. Clanship and Pastoralism in Northeastern Kenya*, Manchester, Manchester University Press, 278 p.
- SCHLEE G. [1988], « Les réseaux de relations intra et interethniques chez les nomades du Nord Kenya », *Bulletin des études africaines*, 8 (16) : 73-95.
- SCHLEE G. [1984], « Une société pastorale pluriethnique : Oromo et Somali au Nord du Kenya », *Production pastorale et Société*, 15 : 21-39.
- SIAS [1981], *Recommandations de la conférence d'Arusha sur le problème des réfugiés en Afrique*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 45 p.
- SORA H. [1996], « Northern Kenya : a Historical Perspective », in A. Umar (éd.), *Sustainable Development for North East Kenya*, Nairobi, Crescent of Hope : 1-11.
- SPENCER P. [1973], *Nomads in Alliance. Symbiosis and Growth among the Rendille and Samburu of Kenya*, Londres, Oxford University Press.
- TABLINO P. [1980], *I Gabbra del Kenya*, Bologne, EMI.
- TURNBULL R. G. [1955], « The Darod Invasion », *Kenya Police Review*, juillet.
- TURNBULL R. G. [1961], « The Tribes of Kenya », *Kenya Police Review*, mars.
- TURNBULL R. G. [1957], « The Wardeh », *Kenya Police Review*, juillet.
- TURTON E. R. [1975], « Bantu, Galla and Somali Migrations in the Horn of Africa : a Reassessment of the Juba/Tana Area », *Journal of African History*, 16 (4) : 519-37.
- TURTON E. R. [1974], « The Ishaq Somali Diaspora and Poll Tax Agitation in Kenya, 1936-1941 », *African Affairs*, 73 (2) : 325-46.
- USCR [1981], *World Refugee Survey*, New York, US Committee for Refugees.
- VANDEN BERGHE M. [1990], *Le Kenya*, Paris, L'Harmattan, 195 p.

Presse

Londres, *Sunday Telegraph*, *The Observer*.
Nairobi, *Kenya Times*, *Nation*, *Standard*, *Weekly Mail*.